

Equipement de Protection Individuel




0 5 3 4

Je soussigné, Gaëtan BREE, représentant le **Groupe PAREDES**, 1 rue Georges Besse, 69740 GENAS déclare que l'équipement de protection individuelle neuf décrit ci-après :

Gant latex blanc OPTISANE à usage unique poudré

PROP

Tailles	Références	
XS (5/6)	709406	
S (6/7)	709416	
M (7/8)	709426	
L (8/9)	709436	
XL (9/10)	709446	

Satisfait aux **exigences essentielles de santé et de sécurité** du Règlement EPI UE 2016/425 actuellement en vigueur en tant que

Equipement de Protection Individuelle de catégorie III **Pour risques graves à effets irréversibles ou mortels**

Il répond aux **exigences des gants de protection contre les produits chimiques dangereux et les micro-organismes** selon les normes suivantes :

- EN 420 :2003+A1 : 2009 : Gants de protection : Exigences générales et méthodes de test
- EN ISO 374-1 : 2016 : Type C, lettre K : Hydroxyde de sodium
- EN ISO 374-5 : 2016 : Gants de protection contre virus, bactéries et champignons

Fait à Genas, le 4 avril 2019



Gaëtan BREE

Responsable Hygiène Sécurité Environnement